

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2019 à 19 HEURES**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN, Chantal GUIDEZ, Michèle SELLIER, Sylvia TISON, Sabrina CHAUVET, Jérôme BROCHARD, Manuela GONCALVES, Jean-Claude GRISI, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Florence HAULTCOEUR, Jean-Claude MARTIN

Absents excusés :

Emmanuelle LECOMTE donne procuration à Céline CHANCY
Daniel HENRY donne procuration à Marc SEGRETIN
Martine MICHEL donne procuration à Sabrina CHAUVET

Absent(s) : Jacques ROYER, Christine FOURIER,

Secrétaire de séance : Jean-Claude GRISI

Monsieur le maire propose au conseil municipal de respecter une minute de silence en mémoire de l'ancien Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC.

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Le maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention travaux Eglise.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Décisions modificatives :

- **Budget Commune**

* Correction du montant Dégrèvement sur les locaux vacants

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chap 011		
6042 prestations de services	-	165€
Chap 014		
7391172 Dégrèvement de TH logement vacants	+	165€
Total		0€

* pour le paiement du solde des Travaux de rénovation de la piscine

Section d'investissement		
Dépenses		Recettes
Chap 21		
2158 Autres installations	- 8100€	
Chap 23		
2313 Constructions	+ 8100€	
Total	0€	

* pour le prévisionnel des travaux de voirie sur la part Investissement

Montants annoncés pour la participation de la commune :

15 % en Fonctionnement : 776.34 € chap 65/c657351 (prévu 100€)

15 % en Investissement : 8 881.60 € chap 204/c2041512 (prévu 6000€)

15 % en investissement : 500 € chap 204/c2041512 – travaux supplémentaires
rue de l'Abican -

Arrivée de Madame Manuela GONCALVES à 19h10

Section d'investissement		
Dépenses		Recettes
Chap 21		
2158 Autres installations	- 3500€	
Chap 204		
2041512 subv. GFP rattachement	+ 3500€	
Total	0€	

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un bilan concernant les travaux de la piscine sera fait pour le prochain conseil.

Monsieur le maire rappelle que la commune travaille sur un budget prévisionnel, c'est pourquoi nous avons toujours des décalages et que nous devons prendre des décisions modificatives.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune avait sollicité la communauté de communes pour les bandes rue de l'Abican car la communauté de communes ne prend en compte que 5 mètres de large de voirie. Ce qui laissait une bande de chaque côté de la voie. L'entreprise en charge de la voirie nous a établi un devis pour refaire ces bandes. Monsieur le maire en a fait part au président de la communauté de communes qui lui a confirmé qu'il prendrait en compte toute la voie.

Tarification séjour ADOS :

Départ le 16 Juillet à : 13h Retour le 19 Juillet à : 19h
Séjour dans le Morvan.

Coût total du séjour 614 ,00 € pour 8 jeunes et 1 animateur
(Hébergement, Alimentation, Activités avec prestataires)

Participation de la CAF à déduire qui se calcule ainsi :

10h par jeune pour une journée pleine
5h par jeune pour une 1/2 journée

(3 jours à 10h x 8 jeunes = 240h + (1 demie journée x à 5h x 8 jeunes = 40h)
Soit un total de 280 h pour la totalité du séjour pour les 8 jeunes
Pour un séjour de 3,5 jours la CAF participera à hauteur 0,53 € par heure et par jeune.
280X 0,53 € = 148,40 €

614,00 € - 148,40 € (participation CAF) = 465,60 €
A cela s'ajoute les frais de carburant pour un montant de 40 €
465.60+40 = 505.60 €

Propositions de tarifs indexés sur le quotient familial :

Quotient familial	Mini séjour du 16 au 19 Juillet 2019
0 € / 500 €	22.00 €
501 € / 900 €	39.00 €
901 € / 1 200 €	52.00 €
1 201 € / 1 500 €	65.00 €
> 1 500 €	78.00 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Réactualisation des tarifs repas (commune et Maison de l'enfance) ;

Michèle SELLIER, adjointe aux finances, propose au conseil municipal de garder la même augmentation que celle pratiquée par notre prestataire Elite Restauration.

Cela ne couvre évidemment pas tous les frais que ce service engendre mais permet d'en maîtriser le coût.

		FACTURATION ELITE		FACTURATION COMMUNE	
		HT	TTC	HT	TTC
<u>REPAS Restaurant scolaire</u>					
	2015/2016	2,96	3,12 1,37%	3,71	3,91 1,29%
	2017/2018	3,02	3,19 2,12%	3,77	3,98 1,76%
Actuellement	2018/2019	3,06	3,23 1,31%	3,81	4,02 1,00%
Proposition avec effet au 01/09/19	2019/2020	3,09	3,26 0,97%	3,84	4,05 0,74%

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Actualisation des tarifs des repas pour les communes de Beaumont et Hauterive;

Prix proposé : 4,05€ pour les familles, les agents, les enfants malades sans certificat médical et pour toute personne prenant un repas.

+ 1,12 €/repas facturé aux mairies de Beaumont et d'Hauterive

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Tarifs maison de l'enfance :

Michèle SELLIER, adjointe aux finances, propose les tarifs suivants :

TARIFS AU 01/09/2019

Code	Libellé catégorie	Sous Cat	JOUR	DEMI	JOURR	DEMIR	CSR	CAR	RPS
COM	Seignelay-Beaumont-MS	QT1	3,00 €	1,50 €	7,05 €	5,55 €	13,50 €	31,76 €	4,05 €
COM	Seignelay-Beaumont-MS	QT2	5,60 €	2,80 €	9,65 €	6,85 €	25,20 €	43,46 €	4,05 €
COM	Seignelay-Beaumont-MS	QT3	8,90 €	4,50 €	12,95 €	8,55 €	40,05 €	58,31 €	4,05 €
COM	Seignelay-Beaumont-MS	QT4	9,50 €	5,00 €	13,55 €	9,05 €	42,75 €	61,01 €	4,05 €
COM	Seignelay-Beaumont-MS	QT5	10,10 €	5,50 €	14,15 €	9,55 €	45,45 €	63,71 €	4,05 €
HC	Hors convention	QT1	7,00 €	3,50 €	11,05 €	7,55 €	31,50 €	49,76 €	4,05 €
HC	Hors convention	QT2	9,60 €	4,80 €	13,65 €	8,85 €	43,20 €	61,46 €	4,05 €
HC	Hors convention	QT3	12,90 €	6,50 €	16,95 €	10,55 €	58,05 €	76,31 €	4,05 €
HC	Hors convention	QT4	13,50 €	7,00 €	17,55 €	11,05 €	60,75 €	79,01 €	4,05 €
HC	Hors convention	QT5	14,10 €	7,50 €	18,15 €	11,55 €	63,45 €	81,71 €	4,05 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Carte repas ados :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il y a des adolescents qui mangent lorsqu'ils s'inscrivent au club ados. Pour rappel, nous avons un minimum de montant, 15 €, pour pouvoir éditer les factures. Nous avons donc pensé à éditer des cartes repas, dans le même style que celles qui ont été instauré pour le paiement du club ados.

Carte de 5 repas (4.05 X 5 = **20.25 €**)

Et

Carte de 10 repas (4.05 X 10 = **40.50 €**)

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Céline CHANCY demande si la carte a une durée limitée. Non et la carte pourra servir pour plusieurs enfants d'une même famille.

Emprunt :

Court terme relais/ relais subvention :

Madame Michèle SELLIER, adjointe aux finances, fait part au conseil municipal que pour financer les travaux de rénovation de la piscine, le canton nous avait alloué une subvention de 249 407 € le 21 novembre 2014, prorogée jusqu'au 21 novembre 2019. Le paiement de cette subvention est établi sur 3 années.

Nous avons déjà reçu 1/3 du montant en 2019, soit 83 135 €.

Dès réception des paiements par le conseil départemental, nous rembourserons l'organisme bancaire.

Nous avons interrogé 3 organismes bancaires : le crédit mutuel, la caisse d'épargne et le crédit agricole.

Après étude, des 3 propositions, monsieur le maire propose de retenir la proposition du crédit agricole :

- montant : 150 000 €
- durée : 2 ans
- taux : 0.35 %
- remboursement anticipé : pas d'indemnité
- calcul et paiement des intérêts : trimestriel

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tout document afférent au dossier. Monsieur le maire étant salarié d'une filiale du Crédit Agricole ne prend pas part au vote.

Financement travaux piscine, voirie et assainissement rue des Chapelains, rue du Vivier, rue et impasse du Champ d'Arcy et travaux de l'Eglise

Après étude des 3 propositions, monsieur le maire propose de retenir la proposition du crédit agricole :

- montant : 200 000 €
- durée : 20 ans
- taux : 0.78 %
- échéance trimestrielle
- amortissement constant, intérêts perçus terme échu pro.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tout document afférent au dossier. Monsieur le maire étant salarié d'une filiale du Crédit Agricole ne prend pas part au vote.

Décision modificative :

- pour le prévisionnel des travaux de l'église

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chap 21		Chap 16	
21318 Autres bâtiments publics	+ 40000€	1641 emprunt	+ 40000€
	Total		+ 40000€

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

A ce-jour, un seul devis nous est parvenu. Celui-ci s'élève à 31 304.64 €. Nous savons que lors de travaux, il y a souvent un surplus non prévu. C'est pour cela que nous avons évoqué 40 000 € de travaux. Cette fuite étant à proximité de l'orgue il devient urgent d'effectuer ces travaux.

Déclassement chemin rural de la morelle (enquête publique) :

Le maire expose au conseil municipal

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3

CONSIDERANT que le bien communal sis à Seignelay, cadastré AB 26 est à l'usage public

CONSIDERANT que le bien n'est plus affecté partiellement à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où le chemin de la morelle traverse 2 parcelles appartenant au même propriétaire

CONSIDERANT que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie

Le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de lancer l'enquête préalable au déplacement d'une partie du chemin rural de la morelle.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité l'enquête publique et charge le maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Classe de neige :

Cette année, les élèves de CM2 partiront du dimanche 22 mars 2020 au vendredi 27 mars 2020 à BELLEVAUX (Haute Savoie). 19 élèves sont concernés. Le coût total par enfant est de 545 € en pension complète avec 14 heures de cours de ski.

Monsieur le maire propose au conseil municipal une participation communale de 50 % qui représente un coût de 272.50 €/ enfant (le reste étant à la charge des familles).

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA demande de quel domaine fait partie BELLEVAUX. Monsieur le maire l'informe qu'il y a en tout 25 pistes skiabiles.

Madame Isabelle FERREIRA demande à quelle altitude se trouve le domaine skiable. Monsieur le maire l'informe qu'il est possible que les enfants aillent skier sur un autre domaine. En fait les enfants sont logés à BELLEVAUX et cela ne signifie pas forcément qu'ils skieront sur place.

Monsieur la maire rappelle au conseil municipal qu'aucun enfant ne restera sur Seignelay.

Subvention travaux Eglise :

Une importante fuite vient d'être découverte au niveau des poutres sous chêneaux du transept sud. Cette fuite pourrait avoir des conséquences importantes. Nous avons demandé conseil auprès de l'architecte des bâtiments de France pour pouvoir intervenir en urgence. La DRAC et l'architecte des bâtiments de France nous ont donné l'autorisation d'effectuer les travaux. Nous avons à ce-jour reçu un seul devis pour un montant de 31 304.64 €. Sur les travaux, nous avons 40 % de subvention de la DRAC.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de solliciter toute subvention relative aux travaux.

Informations diverses :

- piscine : compte tenu de la météo, la fréquentation a été excellente. Il y a eu 3 784 entrées. Il y aura un point complet dans le prochain bulletin municipal. Ces entrées concernent tous les villages aux alentours. 1800 entrées concernent l'ensemble de la communauté de Communes. Nous avons sollicité le président de la communauté de communes Serein et Armance qui était d'accord pour participer aux frais de fonctionnement de notre piscine. (Seignelay, Héry, Chemilly, Beaumont, Mont Saint Sulpice, Ormoy, Venizy, Rebourseaux, Champlost, Neuvy Sautour, Saint Florentin, les Chaumes, Bellechaume, Chichy, Briennon sur Armançon, Beugon et Esnon et beaucoup de l'Auxerrois). C'est une bonne nouvelle, cela prouve que ce n'est pas un investissement qui ne sert à rien contrairement à ce que certains avaient annoncé. Nous allons donc faire un bilan financier que nous transmettrons à la communauté de communes Serein et Armance. Nous allons réfléchir sur la durée d'ouverture de notre piscine car nous avons des demandes des écoles aux alentours. Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA informe le conseil que des ronces poussent sur la pelouse synthétique. Il faudra trouver une solution pour l'année prochaine. Monsieur Jérôme BROCHARD fait part au conseil municipal qu'il y a eu une réunion de parents d'élèves et un instituteur a fait remarquer que si le temps devient de plus en plus chaud il faudrait peut-être allonger la durée d'ouverture aux 15 premiers jours de septembre. Monsieur le maire l'informe qu'il a pensé soit à l'ouvrir plus tôt soit une ouverture plus longue mais que pour les écoles.
- MSAP : notre maison de services au public a été retenue dans les 5 premières du département pour faire partie des maisons France services. Nous aurons donc plus de moyens financiers pour accueillir d'autres services comme le centre des impôts qui viendrait faire des permanences physiques. C'est une bonne chose car nous avons un taux de passage mensuel d'environ 780 passages. Pour information, la seconde du département a un peu plus de 300 passages mensuels.
- Permanence d'une opticienne : dès le mois d'octobre, nous accueillerons à la MSAP, une permanence d'une opticienne. Elle pourra notamment contrôler la vue et proposer ces services pour le changement de lunettes. Elle aura tout le matériel nécessaire. Le conseil municipal est ravi de cette nouvelle permanence. C'est un plus pour le dynamisme de la commune. Monsieur le maire précise qu'une nouvelle communication sera faite dans le bulletin municipal.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par une entreprise de pompes funèbres qui souhaite installer un bureau sur notre commune. Cette entreprise a le choix entre l'achat d'un local situé dans la rue Gatelot, ou la location d'un bureau dans la cour de la mairie. Cette entreprise nous a prouvé lors d'un décès survenu sur la commune que certains ont encore une conscience professionnelle.
- Monsieur le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal le changement de menuiserie a été voté. Ce changement devrait être effectué avant la fin de l'année. L'entreprise qui a été retenue est celle qui viendra s'installer à la place de l'ancien magasin de bricolage.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a dénoncé la convention des pompiers avec la commune d'Hauterive. A l'origine cette demande émanait du SDIS, pour que nos pompiers puissent intervenir sur la commune d'Hauterive. Malheureusement, nous avons eu de nombreuses demandes de la commune d'Hauterive concernant les frais d'intervention. Nous avons donc décidé de dénoncer la convention.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'union musicale de Seignelay a

voté sa dissolution complète. L'association avait de la trésorerie et elle était obligée de reverser son argent. Elle a donc versé dans un premier temps 4 500 € aux amis des orgues. A l'issue il restait de l'argent. Elle en a donc fait don à la commune, soit un montant de 3 096.15 €. Monsieur le maire et le conseil municipal remercient vivement Monsieur VIEILLEFOND et tous les membres de l'association.

Questions diverses :

- Monsieur Jean-Claude MARTIN demande s'il est possible de faire quelque chose pour que les gens du voyage ne s'installent plus sur le terrain de football car il y a des déjections partout. Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour le moment il n'y a pas eu de dégradation.
- Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA informe le conseil municipal que l'association IMS ne peut pas s'entraîner au volley-ball sur le terrain de football lorsque les gens du voyage sont installés. Monsieur le maire l'informe qu'il ne savait pas qu'une association occupait le terrain de football pour y pratiquer le volley-ball. Il est vrai que cette année les gens du voyage sont restés plus longtemps que les autres années. Monsieur le maire demande donc à l'association IMS de faire officiellement une demande pour l'occupation du terrain de football en juin.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h20.

La Secrétaire,

Le maire,
Thierry CORNIOT

Les membres,



